



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité alimentaire

Question au Gouvernement n° 1264

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. André Vallini.

M. André Vallini. Ma question s'adresse aussi à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, depuis quelques mois, les médias alertent périodiquement l'opinion publique sur les dangers d'une contamination possible à la listéria de certains fromages au lait cru. Dans ma propre circonscription, en Isère, le fromage Saint-Félicien a été victime, il y a quelques semaines, d'une campagne de désinformation, et c'est toute une filière économique qui a été mise en péril, depuis les éleveurs producteurs de lait jusqu'aux distributeurs, sans oublier toutes les activités induites. Des milliers de familles sont donc économiquement menacées alors même que, depuis cette alerte, plusieurs dizaines d'analyses sérieuses ont montré que le Saint-Félicien était parfaitement sain. Et chaque semaine, ou presque, d'autres fromages au lait cru - le camembert, l'époisse et d'autres - qui sont pourtant la richesse gastronomique, donc culturelle, de nos terroirs, connaissent les mêmes problèmes.

Alors, s'il est vrai que les consommateurs ont le droit d'être parfaitement informés sur ce qu'ils mangent et si les pouvoirs publics ont le devoir de bien les informer, il ne faudrait pas que des excès commis dans l'application nécessaire du principe de précaution, au regard notamment de normes européennes trop rigoureuses, aboutissent à des conséquences catastrophiques pour des filières économiques. Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre dans ce domaine ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)

M. Richard Cazenave. Le Saint-Félicien c'est sain !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je vais essayer de vous répondre de façon aussi simple et pédagogique que possible sur ce difficile sujet.

D'abord, le principe de précaution est progressivement mis en place en France à la fois par les industries agro-alimentaires sous forme d'autocontrôles et par les services de l'Etat. Les risques alimentaires se sont ainsi réduits en France depuis quinze ans de manière spectaculaire, ce qui est très satisfaisant.

Un député du groupe socialiste. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Dans le même temps, nous devons développer l'information des consommateurs. Je pense en particulier au travail à accomplir avec le secrétaire d'Etat à la santé pour informer les groupes les plus exposés - les femmes enceintes ou les immunodéprimés pour la listéria - des risques que peuvent présenter certains aliments. Les médecins eux-mêmes ne sont pas suffisamment informés de ces risques.

Mais s'il faut appliquer le principe de précaution, développer l'information, je dis non à la psychose ! Nous ne pouvons pas laisser dire que l'on prendrait systématiquement un risque en mangeant des fromages au lait cru, ou les autres aliments porteurs de listéria que sont le poisson fumé, les viandes crues, les charcuteries, par exemple. Il n'y a pas de risque zéro et nous devons informer consciencieusement les consommateurs sur le fait que nous absorbons tous les jours des bactéries, mais que cela ne présente aucun risque lorsque c'est en quantité limitée.

Un député du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance. Dites-le aux Américains !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Aider les services de l'Etat à mieux travailler ensemble dans ce sens sera d'ailleurs l'une des grandes missions de l'Agence de sécurité sanitaire des aliments dont vous avez voté la création il y a quelques mois, dont le décret d'application vient de sortir et qui sera mise en place dans les prochaines semaines. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. André Vallini](#)

**Circonscription :** Isère (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1264

**Rubrique :** Consommation

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er avril 1999, page 3105

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 1er avril 1999